



## Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier

Vice-président d'Una Voce.

### 52/ L'ablution à l'époque médiévale (III)

Les prières médiévales accompagnant à l'offertoire le rite de l'ablution, furent très diverses pour la raison fort simple que le lavement des mains imposé par les rubriques aux célébrants et à leurs ministres, avait été multiplié à l'époque romane. L'évolution postérieure allait se caractériser à la fois par une uniformisation des rituels et par l'adjonction d'autres textes saints au formulaire retenu pour l'ablution.

#### L'uniformisation.

Seule exception, l'ancienne liturgie britannique de Sarum qui, dès l'origine, avait pratiqué l'ablution après l'encensement, est restée fidèle à la prière *Munda me* : « Seigneur, effacez en moi toute souillure du cœur et du corps afin que, purifié, je puisse remplir Votre Saint Office ». Une première difficulté à résoudre concernait évidemment les deux ablutions de l'offertoire pontifical, la première située après l'*Oremus* qui ouvre sur les prières d'offrande, la seconde après l'encensement des oblats. Pour le premier « lavement » des mains, le Pontifical de Durand de Mende (XIII<sup>e</sup> siècle) s'était référé à l'oraison *Largire* qu'il avait puisée dans les prières de la gallicane *Missa Illyrica* (XI<sup>e</sup> siècle) : « De même que nous rendons nos mains extérieurement propres, accordez-nous, Dieu tout puissant, de purifier intérieurement les pensées de nos cœurs et que croisse en nous la pratique des saintes vertus ». Mais puisque la seconde ablution revêtait plus d'importance dans la pensée de l'époque, le Pontifical prescrivit aux célébrants, « à la corne droite de l'autel », non seulement de laver l'extrémité de leurs doigts mais aussi leurs lèvres (*lavat iterum summitates digitorum et labia*) en récitant les versets du psaume 25 (*Lavabo inter innocentes...*) jusqu'à réservés à la phase de l'habillage (1).

## Au jardin des liturgies romaines (suite)

C'était un transfert rituel auquel la liturgie presbytérale avait procédé antérieurement en limitant la récitation du psaume 25 à quelques versets. Le rite lyonnais s'était fixé sur les versets 6 et 7 (*Lavabo* et *Ut audiam*) alors que la coutume dominicaine ajoutait le verset 8 : *Domine dilexi...* Il y a donc eu alignement du pontifical sur le presbytéral quant à l'emploi du psaume 25 après l'encensement des oblats.

### Une extension des prières.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le psaume 25 est d'usage général mais sa récitation s'étend désormais du verset 6 (*Lavabo*) au verset 12 (*Pes meum*) avec adjonction de la doxologie *Gloria Patri* que le célébrant prononce toujours face à la croix, au milieu de l'autel.

Le Brun suggérait qu'en faisant lire le psaume 25 jusqu'à son verset final, la coutume romaine se rapprochait des liturgies orientales de saint Jean Chrysostome et de saint Basile (2). Il est réel que la prière *Lavabo* revêt désormais un aspect pénitentiel renouvelé et plus apparent, ce qui conduisait M. l'abbé Joly à écrire : « *Le prêtre, par ce rite, achève ce qu'il a commencé au Confiteor : purifier son âme de consacré avant de consacrer lui-même en la personne du Christ* » (3). Le thème est ancien; il sera entériné par le missel de la Curie romaine à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Observons que dans la Normandie médiévale, à Évreux et à Coutances, la prière du *Lavabo* était suivie d'un triple *Kyrie eleison* et du *Pater noster*. En outre, au monastère de Rouen, le lavement des mains à l'autel se concluait sur un répons du Père Abbé : le *Misereatur* qui suit le *Confiteor*. Selon Jungmann, il « *devenait formellement rémission des péchés* » (4).

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Andrieu, *Le Pontifical romain au Moyen Âge*, tome III, Bibl. vat., 1940.

(2) Le Brun, *Explication des prières et cérémonies de la messe*, Delaulne, 1716.

(3) Abbé Joly, *La messe expliquée aux fidèles*, Clovis, 1978.

(4) Jungmann, *Missarum sollemnia*, tome II, Aubier, 1957.